

ASSEMBLÉE NATIONALE
15 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 3591

présenté par
M. Causse

à l'amendement n° 3580 (Rect) du Gouvernement

ARTICLE 12 OCTIES

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
--